



PROCÈS-VERBAL N°06

Réunion du :	Mercredi 13 septembre 2017
Pilotes de Pôles :	Gabriel GÔ – Guy RIBRAULT
Président/animateur :	Gabriel GÔ
Présents :	Alban BLANCHARD – René BRUGGER – Alain DURAND – Gabriel GÔ – Alain LE VIOL – Denis MICHAUD – Guy RIBRAULT – Gilles SEPCHAT – Yannick TESSIER
Excusé :	Jean Paul NOUVEL
Assiste :	Gilles DAVID

Préambule :

M. Alain LE VIOL, membre du club US THOUARENNE (502138),

M. SEPCHAT Gilles, membre du club SA MAMERTINS (501980)

M. GO Gabriel, membre du club ET de LA GERMINIERE (524226)

M. Yannick TESSIER, membre du club FC LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441), ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant leur club.

Sous réserves d'éventuels recours, des procédures en cours et de validation par le Comité de Direction.

1 . Adoption des PV

La Commission adopte le PV N°5 sous réserve de changer la date (4 septembre) et le transmet au Codir pour information.

Elle demande au service administratif son classement après signature.

2 . Résultats- Homologations –Cpte rendu des matches joués

La Commission enregistre les résultats des rencontres de la troisième journée de CN3.

Elle procède à l'homologation des deux premières journées de CN3 et de la première journée de DHI.

Elle demande un courrier d'explication au FC SABLE, sur le non déroulement de la rencontre SABLE 3 – BEAUCOUZE 2 du challenge des réserves poule E du 03-09-2017. (Demande effectuée par le président de la commission)

Elle enregistre les résultats du troisième tour de la coupe de France, du deuxième tour de la coupe des Pays de la Loire et vu l'urgence du tirage au sort des tours suivants, procède à leur homologation sous réserves d'éventuels recours et des procédures en cours.

3 . Points divers

Appel des joueurs

La commission rappelle l'article 141 et demande son application.

Elle renouvelle sa demande de contact avec la CRA et le CODIR.

Forfaits

La commission enregistre le forfait de l'équipe de CHATEAUBRIANT 2 lors des deux premières journées du challenge des réserves et, en conformité avec l'article 26 des du règlement des compétitions seniors, inflige une amende de 52€ correspondant aux deux forfaits, deux fois 26€ = au droit d'engagement.

Elle revient sur le forfait des clubs désignés ci-dessous pour leur forfait lors du premier tour de la coupe des Pays de la Loire et leur inflige une amende de 52€.

- St Vincent des Prés ; - Nogent le Bernard ; -Coulans sur Gée ; -Fyé ; - Mézeray –St Germain d'Arcé ; - Dissé sous le lude ; - Martigné/Mayenne

4. Coupe des Pays de la Loire

673 équipes se sont engagées dans cette compétition.

380 ont participé au premier tour, 293 étant exempts.

318 (190 qualifiés du 1^{er} tour et 128 entrants) ont participé au 2^{ème} tour, 165 étant exempts.

244 (159 qualifiés du 2^{ème} tour, 80 éliminés de la coupe de France et 5 entrants) sont susceptibles de participer au troisième tour.

La commission définit le tableau des entrants et des exempts de chacun des tours suivants afin d'arriver à 32 qualifiés pour disputer les seizièmes de finale de cette compétition.

Elle décide que 220 équipes participeront à ce troisième tour (159 qualifiés du 2^{ème} tour et 61 entrants, 104 étant exempts). Outre les équipes encore qualifiées en coupe de France, elle désigne les équipes entrantes exemptées de ce tour (4 CN3, 5 DHI, 4 DRS, 11 DRH).

Elle procède au tirage au sort des rencontres de ce troisième tour (voir annexe). 48 équipes du 44, 49 du 49, 35 du 53, 37 du 72 et 51 du 85 seront en lice.

En outre, la commission souhaite que la liste des personnes qui désignent les arbitres lui soit communiquée afin de pouvoir régler au mieux des problèmes de dernière minute qui pourraient survenir.

5. Coupe de France

80 équipes se sont qualifiées au troisième tour.

Les deux équipes de CN2 entrent lors de ce quatrième tour, ce qui fait 82 équipes de qualifiées.

En respect des règlements de la coupe de France, la commission décide de constituer trois chapeaux en faisant une répartition équitable dans chacun de ceux-ci des différents niveaux de jeu.

Le tirage au sort des rencontres de ce 4^{ème} tour qui se déroulera les 23 et 24 septembre 2017 sur le terrain du club premier nommé a été effectué à l'hippodrome du Lion d'Angers par notre partenaire le PMU en présence de 140 représentants des clubs selon un protocole mis en place par l'évènementiel de la LFPL.

- Tirage au sort et remise des bons cadeaux NIKE
- Remise des dotations PMU-Petit Poucet
- Tirage au sort des rencontres du 1^{er} chapeau par Mr MOULIN, entraîneur du SCO ANGERS et Alain PELTIER
- Tirage au sort des rencontres du 2^{ème} chapeau par Enzo CRIVELLI, joueur du SCO ANGERS et Frédéric ROUSSEL, représentant le PMU
- Tirage au sort des rencontres du 3^{ème} chapeau par Pierrick CAPELLE, joueur du SCO ANGERS et le représentant de notre partenaire Volkswagen.
- Buffet d'après tirage.

6. Calendrier

Prochaine réunion : Mercredi 27 septembre 2017 à 15 Heures au Garage Volkswagen de CHOLET (lieu à confirmer).

Pilotes de Pôle

Gabriel GÔ – Guy RIBRAULT

le Président/animateur

Gabriel Gô

Le Secrétaire

René BRUGGER